



Une histoire de confiance  
A matter of trust

## Transition vers la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012

Point d'étape à un an de l'échéance

### Résumé des écarts les plus fréquemment constatés par les évaluateurs

Thématique	Objet des écarts relevés
<b>Impartialité</b> (§4.1.3 de la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012, INS REF 02, décision ministérielle du 21/10/2015)	L'identification des risques portant sur l'impartialité est incomplète et l'analyse n'est pas réalisée en continu. <i>Par exemple : Certains risques sont oubliés (risques liés à l'activité de l'entreprise ou aux relations du personnel), les moyens de maîtrise des risques identifiés ne sont pas définis ni mis en œuvre, l'analyse des risques n'est pas réalisée en cas de changement dans le fonctionnement de l'organisme (intégration de nouveau personnel, déploiement d'une nouvelle activité, intégration d'un nouveau membre dans un réseau)</i>
<b>Confidentialité</b> (§4.2 de la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012)	Les dispositions de l'organisme ne prévoient pas d'indiquer au client que les données issues de l'inspection sont susceptibles d'être consultées par des tiers (les agents de la DIRECCTE par exemple).
<b>Surveillance</b> (§6.1.8 de la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012)	Toutes les fonctions impliquées dans le processus d'inspection n'ont pas été identifiées comme étant à surveiller. <i>Par exemple : responsable des marques réglementaires, fonction chargée de la planification des missions, etc.</i>
<b>Revue de direction</b> (§8.5 de la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012)	Les nouvelles exigences introduites par le référentiel ne sont pas prises en compte. <i>Par exemple : absence d'analyse du processus d'identification des risques sur l'impartialité dès lors qu'elle n'est pas réalisée par ailleurs, pas de conclusion sur l'efficacité du système de management.</i>
<b>Audit interne</b> (§8.6.1 et 8.6.5 de la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012)	Les nouvelles exigences du référentiel ne sont pas prises en compte. <i>Par exemple : absence de réalisation d'audit interne selon la norme NF EN ISO/CEI 17020 : 2012 ne permettant pas à l'organisme de s'assurer qu'il se conforme aux exigences de la norme précitée et que son système de management est mis en œuvre efficacement, absence de preuves que le personnel qualifié dispose des connaissances requises en ce qui concerne les exigences de la norme précitée</i>